

COMMUNE DE SAINT-EUTROPE-DE-BORN

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 8 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt cinq, le huit avril à 20 H 00,

Le Conseil Municipal de la commune de **Saint-Eutrope-de-Born**,

Dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie - Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Jocelyne COLLIANDRE, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **21.03.2025**

Membres en exercice	15
Membres présents	10
Absents(es)	5
Procurations(s)	1

PRESENTS : COLLIANDRE Jocelyne, TORNIER Emilie, HUGOU Daniel, MIQUEL Francis, PERRY Jean-Luc, SIREY Pauline, HALLAL Anne-Marie, AUZERAL Jérémie, FRECHEVILLE Mathieu, FRACHISSE Nicolas.

ABSENTS : MOURMANNE Vanessa, BALSE Marie-José, CAZEILS Gaël, JACQUET Cédric, BARRET Christophe.

PROCURATIONS : BARRET Christophe à HUGOU Daniel.

Secrétaire de séance : SIREY Pauline.

Le procès-verbal de la précédente réunion ayant été envoyé et aucune observation n'ayant été formulée, Madame le Maire invite le secrétaire de séance à signer le registre des délibérations.

Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération du Conseil Municipal	Acte n°	2025/09
	Nomenclature	7.1.3

Approbation du Compte de Gestion 2024

Après examen et vote du Compte de Gestion 2024,

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Receveur Percepteur à la clôture de l'exercice.

Madame le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2024, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération du Conseil Municipal	Acte n°	2025/10
	Nomenclature	7.1.3

Vote du Compte Administratif 2024

Le Conseil Municipal vote le Compte Administratif de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses

Prévus :	708 366,00 €
Réalisé :	540 866,54 €
Reste à réaliser :	121 602,20 €

Recettes

Prévus :	708 366,00 €
Réalisé :	392 854,40 €
Reste à réaliser :	141 179,00 €

Fonctionnement

Dépenses

Prévus :	1 171 617,00 €
Réalisé :	667 215,14 €
Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes

Prévus :	1 171 617,00 €
Réalisé :	1 202 528,77 €
Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 148 012,14 €
Fonctionnement :	535 313,63 €
Résultat global :	387 301,49 €

Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération du Conseil Municipal	Acte n°	2025/11
	Nomenclature	7.1.3

Affectation des résultats 2024

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024,
 Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
 Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,
 Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	95 753,71 €
- un excédent reporté de :	439 559,92 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	535 313,63 €
- un déficit d'investissement de :	148 012,14 €
- un déficit des restes à réaliser de :	19 576,80 €
Soit un besoin de financement de :	128 435,34 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	535 313,63 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	128 435,34 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	406 878,29 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	148 012,14 €

Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération du Conseil Municipal	Acte n°	2025/12
	Nomenclature	7.1.1

Vote du Budget Primitif Communal 2025

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

Investissement

Dépenses : 501 391,74 €

Recettes : 501 391,74 €

Fonctionnement

Dépenses : 1 118 912,00 €

Recettes : 1 118 912,00 €

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 501 391,74 € (dont 121 602,20 € de RAR)

Recettes : 501 391,74 € (dont 141 179,00 € de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 1 118 912,00 € (dont 0,00 € de RAR)

Recettes : 1 118 912,00 € (dont 0,00 € de RAR)

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération du Conseil Municipal	Acte n°	2025/13
	Nomenclature	7.5.2

Vote des subventions aux Associations

Madame le Maire demande aux élus de bien vouloir procéder au vote des subventions concernant l'année 2025 à l'adresse des associations communales, intercommunales et autres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, les élus désignés ci-après ne prenant pas part aux votes des subventions pour les associations dont ils sont membres ou s'ils possèdent un lien de parenté avec un membre du bureau :

- MIQUEL Francis : Comité des Fêtes
- BARRET Christophe : Société de Chasse « La Diane »
- AUZERAL Jérémie : Les Saltimbranques
- SIREY Pauline et FRACHISSE Nicolas : Cantines Scolaires R.P.I.

- **Fixe** le montant des subventions pour l'année 2025 :

Associations Communales :	
Cantines Scolaires R.P.I (Fonctionnement-Salaires)	35 000,00 €
Cantines Scolaires R.P.I	70,00 €
Bibilude (achat livres-équipement-expositions)	1 000,00 €
Les Amis de la Fraîche Gardonne	500,00 €
APE-Parents d'élèves-R.P.I (fournitures scolaires-voyages)	2 000,00 €
USEP (activités sportives scolaires)	900,00 €
Les Saltimbranques	500,00 €
Comité des Fêtes	500,00 €
Société de Chasse « La Diane »	700,00 €
Vacances Nature	500,00 €

Associations Intercommunales :	
A.D.M.R Villeréal	1 800,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers Villeréal	585,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers Cancon	250,00 €
Boudy Basket Club	500,00 €
Croix Rouge	250,00 €
Arts Martiaux des 4 Cantons	100,00 €
Radio 4 Cantons	200,00 €
Les Marcheurs Villeréals	40,00 €
Cyclo 4 Haut-Agenais Périgord	100,00 €
ADMPV Association du Devoir de Mémoire du Pays Villeréals	200,00 €
U.S.V Football	250,00 €
4 Cantons BHAP	500,00 €
Amicale des Artisans, Commerçants et Professionnels du Pays Villeréals	150,00 €
Université du Temps Libre	50,00 €
JSP 4 Cantons	400,00 €
Cheval « Notre Ami »	100,00 €
Secours Populaire de Monflanquin	100,00 €
Association Cantonale des Retraités Agricoles	200,00 €
Foyer Rural Villeréal	100,00 €
Rugby Entente 4 Cantons	250,00 €
Handball Cancon	150,00 €
La Gaule Villeréals	120,00 €
Tennis Club Villeréal Rives	100,00 €
Objectif Danse	50,00 €
Les Elles Roses 47	100,00 €
Monflanquin Football Club	250,00 €
Tennis Cancon	100,00 €
Ciné 4	150,00 €
GIASC	110,01 €
Randodécouverte des Bastides	50,00 €
Danse Cancon	50,00 €
MAM Villeréal	50,00 €

Autres Associations :	
Restaurants du Coeur	250,00 €
ACMG	50,00 €

Montant total des subventions :	50 000,00 €
--	--------------------

- **Inscrit** la dépense au budget communal 2025, section de fonctionnement, article 65748.
- **Donne** pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires.

Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération du Conseil Municipal	Acte n°	2025/14
	Nomenclature	7.2

Vote des taxes 2025

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,
Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B sexies,
Vu la note d'information de la DGCL du 3 avril 2025 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets 2025,

Mme le Maire rappelle que par délibération du 09/04/2024, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 38.86% ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 53.65%

Depuis 2020, le taux de taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus consécutivement à la réforme de la fiscalité directe locale.

A partir de 2023, le taux de TH sur les Résidences Secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- Maintenir les taux d'imposition en 2025 par rapport à ceux de 2024 et de les porter à :

- THRS : 11.10 %
- TFB : 38.86 %
- TFPNB : 53.65 %

- Charger Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Communications diverses

- Détermination de la date du prochain Conseil Municipal pour valider les devis en lien avec les projets 2025 : au 15/04/2025
- Point sur le personnel communal